



# VILLE DE L'ISLE D'ABEAU

## Analyse financière 2006-2019

Diffusion restreinte

# Sommaire

- ① Contexte et méthodologie
- ② Section de fonctionnement
- ③ Section d'investissement
- ④ La dette
- ⑤ Ratios financiers
- ⑥ Synthèse

# 01

---

## Contexte et méthodologie

# Le contexte s'imposant à la collectivité (1/2)

## Les principales réformes depuis 2006

- Loi de finances pour 2010: suppression de la taxe professionnelle remplacée par la CET.
- 2010: création des « Métropoles » pour les zones urbaines atteignant 500K habitants.
- Loi de finances pour 2012: Création du FPIC.
- 2014: baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales pour contribuer au redressements des comptes publics : 10 Milliards d'euros d'ici 2017.
- LPFP 2018-2022: contractualisation des collectivités locales avec l'Etat visant à limiter la hausse annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2%, dans le but de réaliser 13 milliards d'euros d'économies durant le quinquennat.
- 2018: Dégrèvement progressif de la TH puis suppression.

# Le contexte s'imposant à la collectivité (2/2)

---

## Evolution de l'intercommunalité

La ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau a été créée en 1968 et regroupait 5 communes: Villefontaine, L'Isle-D'abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Vaulx-Milieu et Four.

La ville nouvelle a été aménagée par le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) jusqu'en 2005.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, le SAN est remplacé par la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) qui regroupe 22 communes.

# Méthodologie de l'analyse

## Les données prises en compte

- Budget principal de la ville
- Analyse à partir des comptes administratifs de 2006 à 2018 + CA prévisionnel 2019
- Mouvements d'ordre exclus de l'analyse

## Sources des données

- Comptes administratifs
- Insee
- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
- <https://www.impots.gouv.fr/portail/>
- <https://www.insee.fr/fr/accueil>

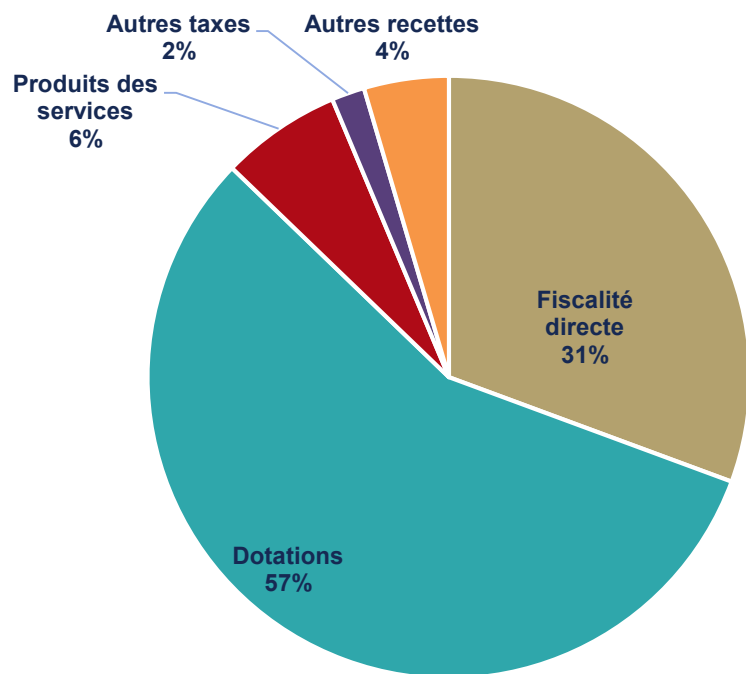
# 02

---

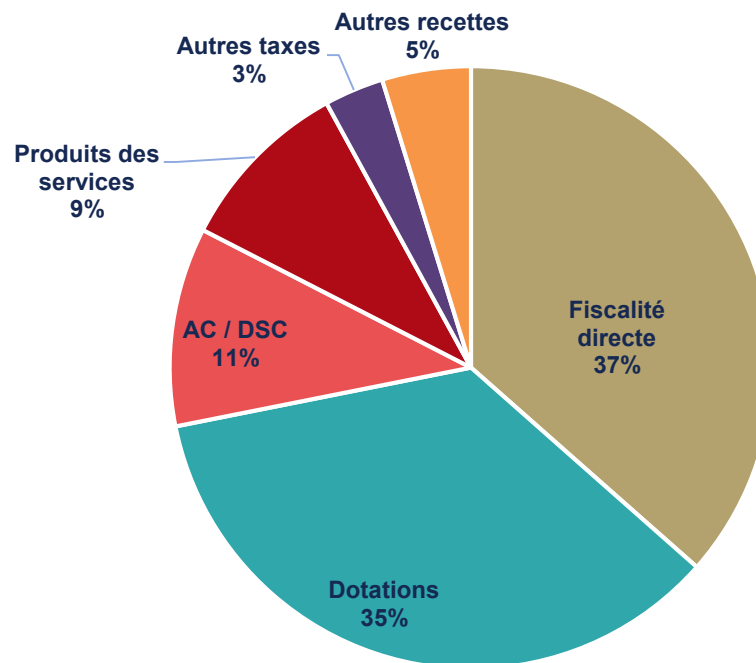
## **Section de fonctionnement**

# Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement

## Répartition des recettes en 2006



## Répartition des recettes en 2019





# Des taux de fiscalité inchangés depuis 2006

## Taux de taxe d'habitation

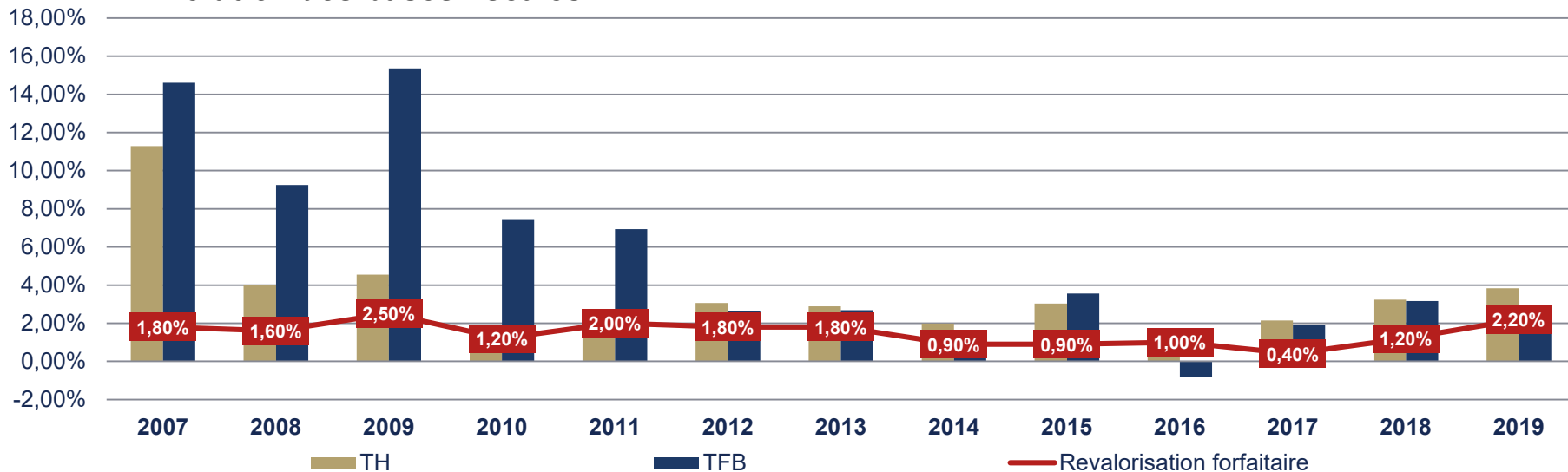
	2006	2018
<b>L'Isle D'Abeau</b>	<b>13,39%</b>	<b>13,39%</b>
Villefontaine	17,46%	17,28%
Bourgoin-Jallieu	11,76%	12,70%
La Verpillière	8,87%	8,87%
Saint-Quentin-Fallavier	6,82%	6,70%

## Taux foncier bâti

	2006	2018
<b>L'Isle D'Abeau</b>	<b>31,01%</b>	<b>31,01%</b>
Villefontaine	35,82%	35,46%
Bourgoin-Jallieu	21,29%	24,27%
La Verpillière	19,41%	19,41%
Saint-Quentin-Fallavier	19,76%	19,41%

# Des bases fiscales dynamiques...

## Évolution des bases fiscales



Les bases fiscales évoluent d'une part sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de la variation physique: nouvelles constructions, retour à l'imposition.

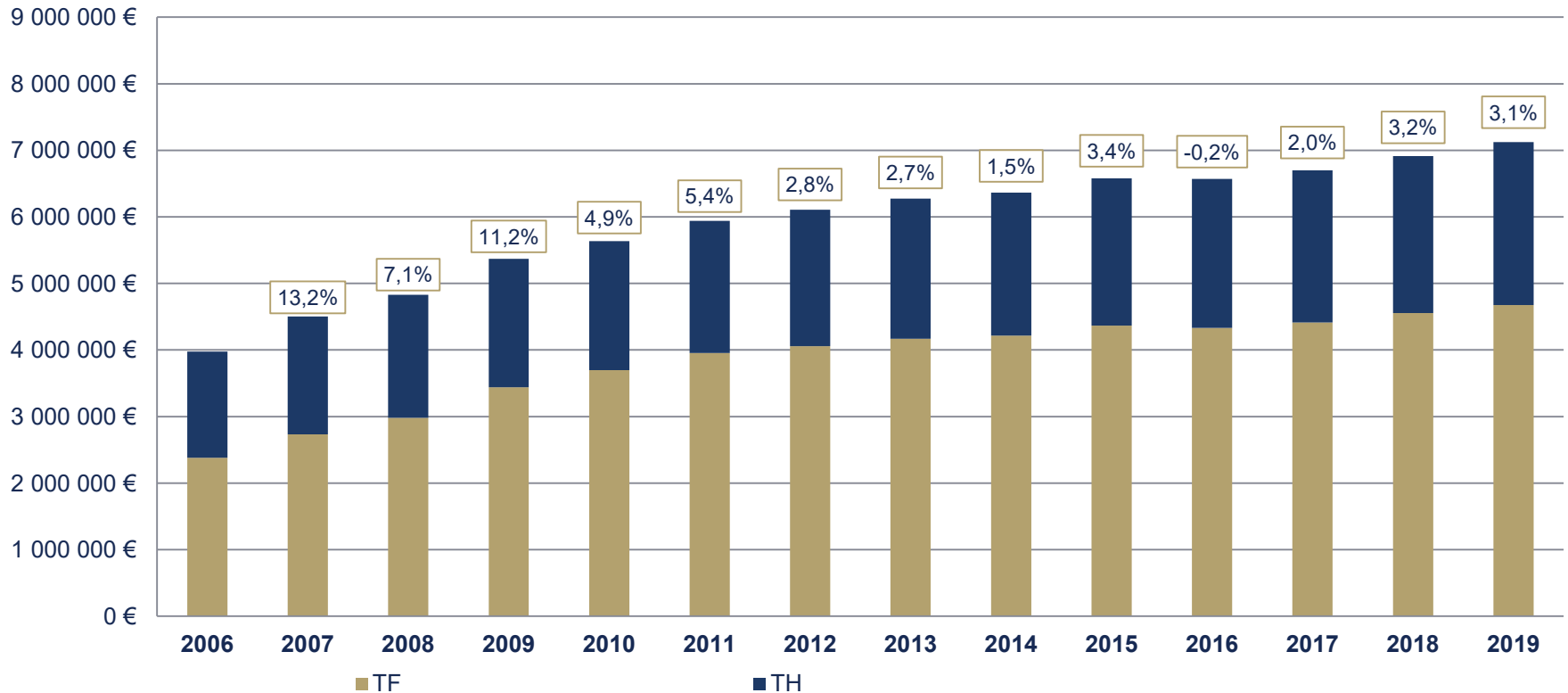
Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation. Sur la période 2006-2017, il correspond à l'inflation prévisionnelle inscrite en loi de finances chaque année. A compter de 2018, il correspond à l'inflation constatée en novembre N-1 par rapport à l'inflation de novembre N-2.

De 2007 à 2011, les bases de TFB connaissent une progression de +10,72% en moyenne par an ce qui illustre un dynamisme physique important (le coefficient de revalorisation forfaitaire s'établit en moyenne à 1,82% par an). Sur le reste de la période, les bases ont évolué moins fortement +2,12% par an en moyenne pour un coefficient de revalorisation forfaitaire de +1,28%.

Concernant les bases de TH, celles-ci ont augmenté en moyenne de +3,39% par an soit un dynamisme physique moyen de 1,90%.

# ... à l'origine de la progression du produit fiscal

## Évolution du produit des contributions directes

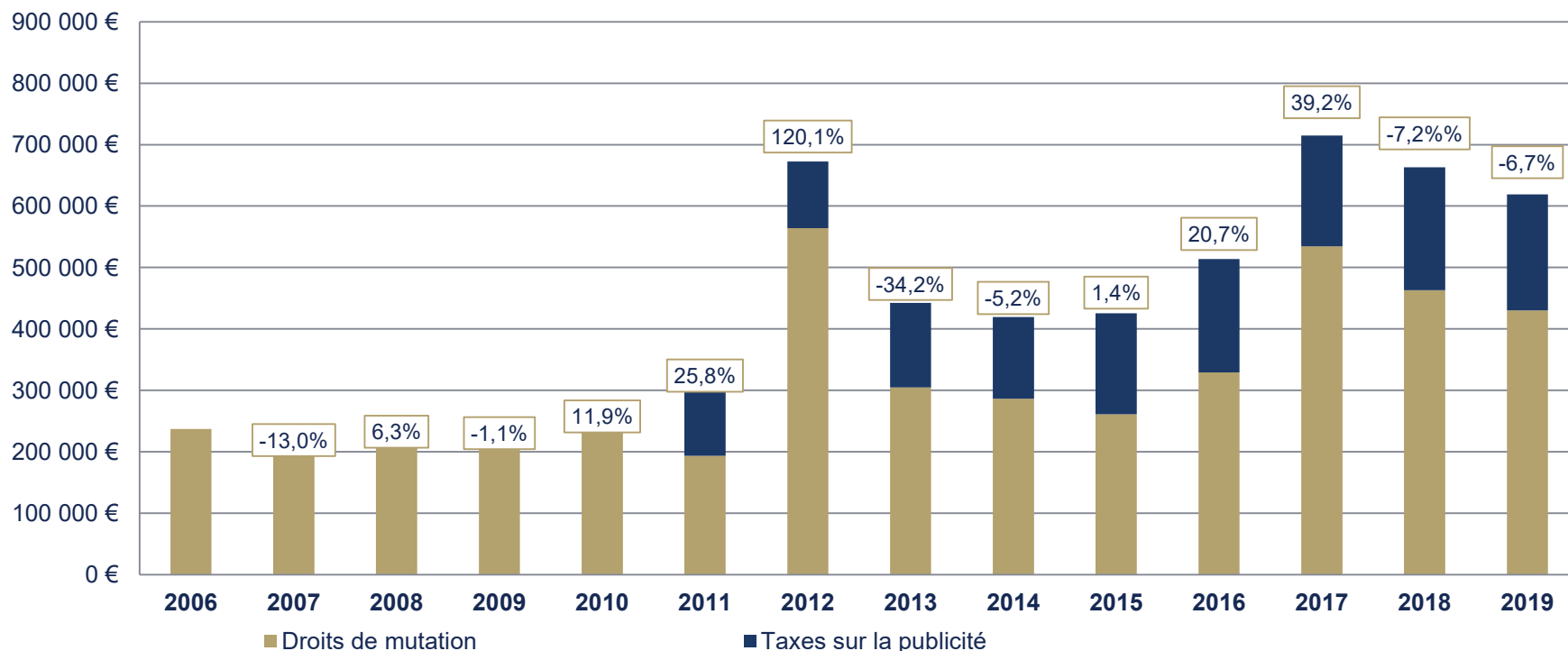


Sans modification des taux d'imposition depuis 2006, le produit fiscal a augmenté uniquement sous l'effet de la hausse des bases.

En 14 ans le produit fiscal de la ville de L'Isle-d'Abeau a augmenté de +79% soit +3M€

# Droits de mutations et TLPE

## Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte

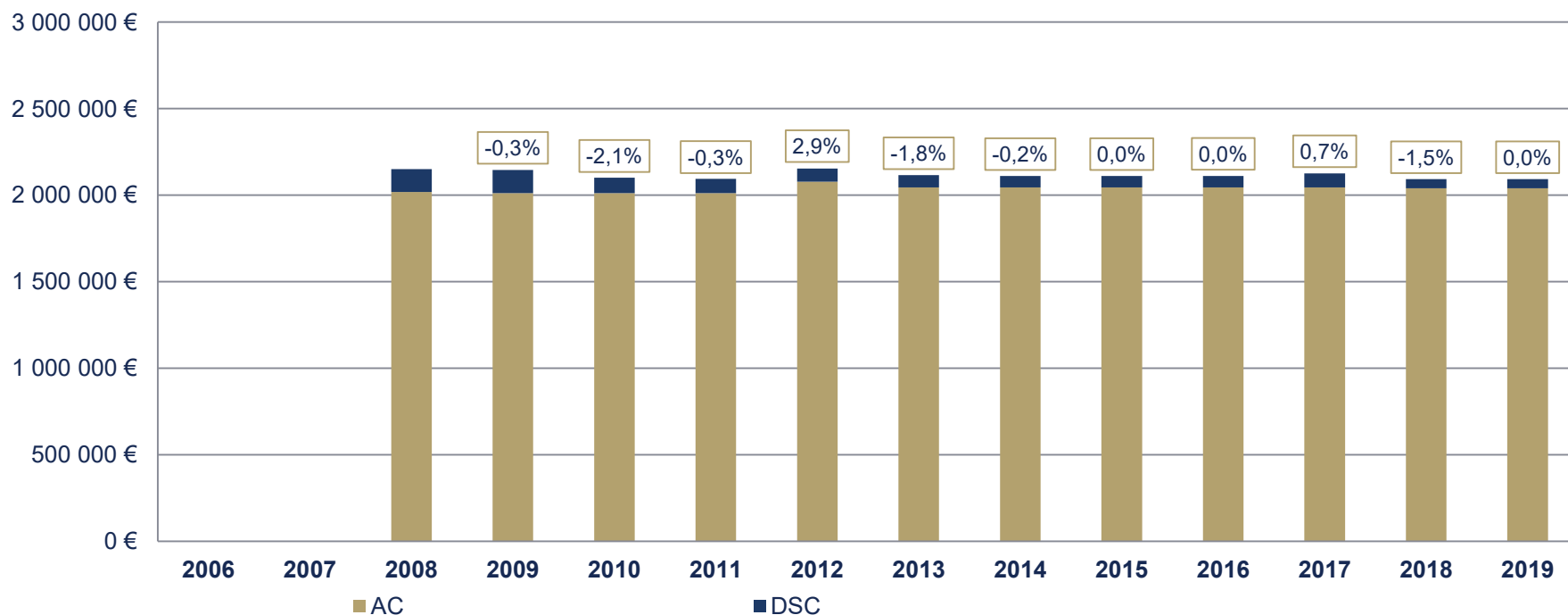


La taxe locale sur la publicité a été instauré en 2011 sur la commune de L'Isle-d'Abeau, elle oscille entre 100K€ et 200K€ par an.

Les droits de mutation sont croissants depuis 2006, avec une année importante en 2012 et en fin de période. De 2006 à 2011 la recette représentait en moyenne 220K€, depuis 2013 celle-ci s'élève en moyenne à 370k€ par an.

# Une AC stable depuis sa mise en place

## Évolution de l'AC et de la DSC versées par l'intercommunalité

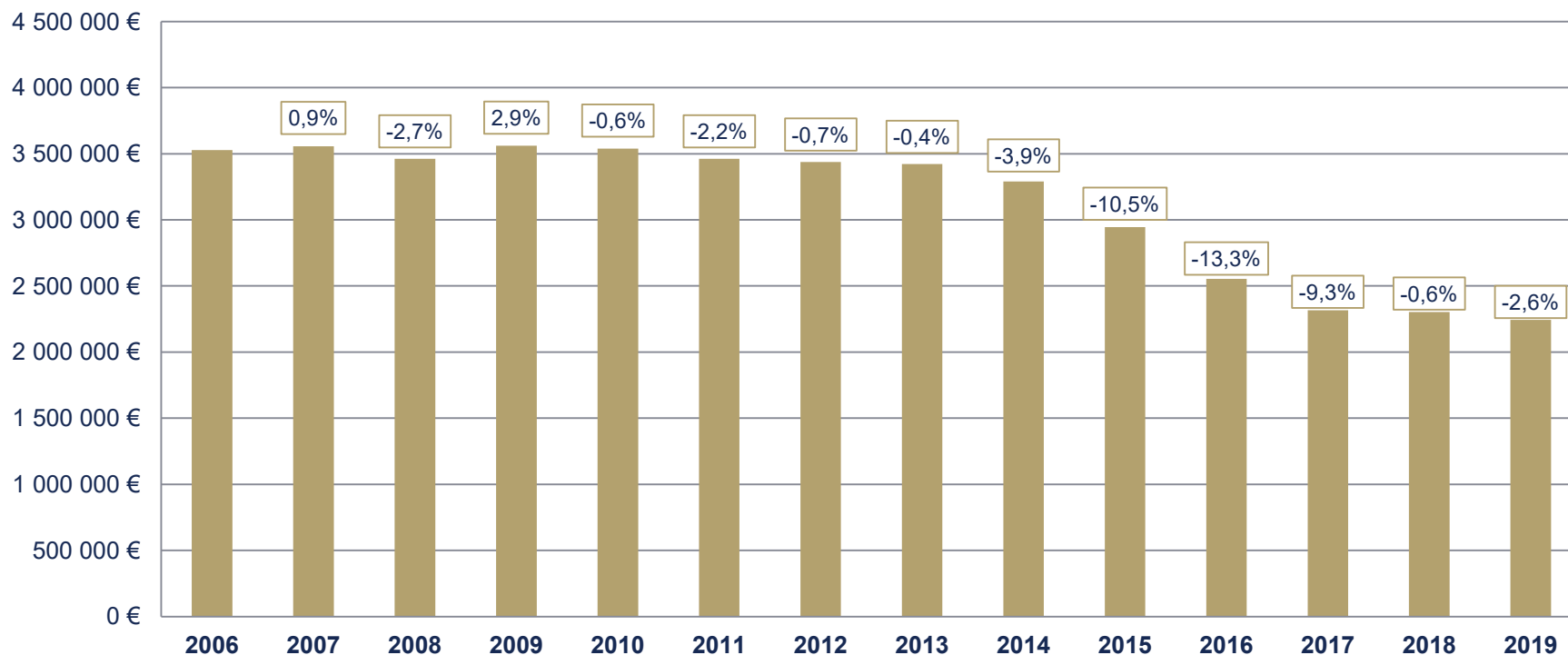


La ville a rejoint la CAPI au 1<sup>er</sup> Janvier 2007. Dès 2008, la ville a perçu l'attribution de compensation (AC). Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transferts de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Sans transferts de compétences celle-ci est stable.

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) dont le principe et les critères de répartition entre les bénéficiaires sont fixés par le conseil de l'EPCI reste facultatif. Le conseil fixe librement son montant.

# L'évolution de la dotation forfaitaire contrainte par les mesures de redressement des comptes publics

## Évolution de la dotation forfaitaire

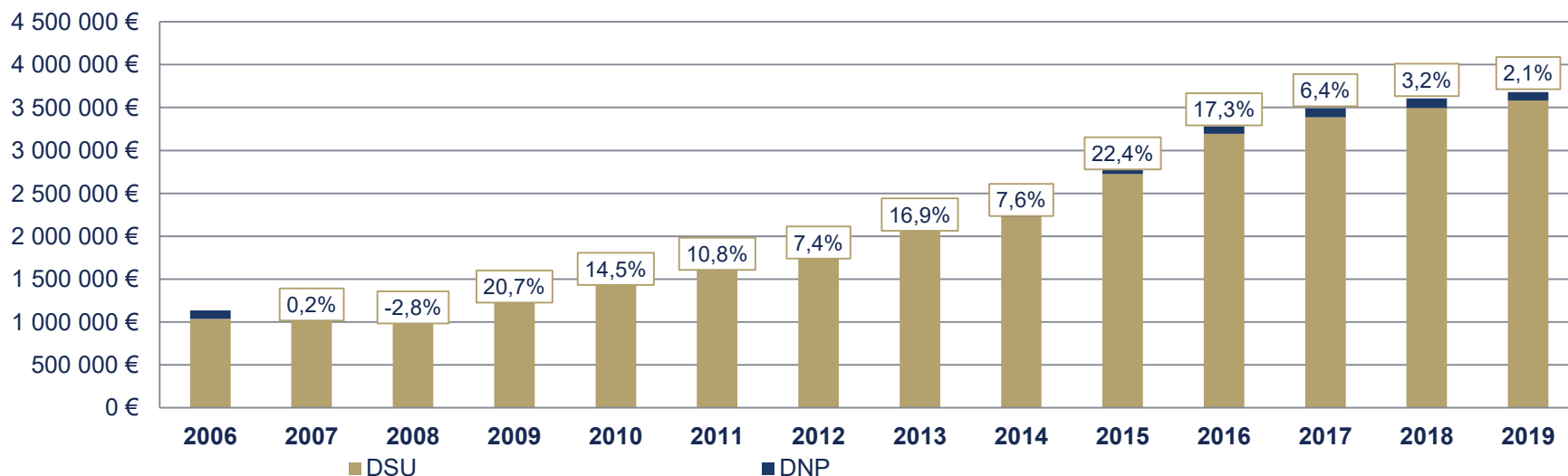


A partir de 2014 et ce jusqu'en 2017, la dotation forfaitaire est impactée par les mesures de redressement des comptes publics (CRFP) qui entraîne une forte baisse de la recette (-930K€ en 3 ans)

Depuis 2018, la dotation forfaitaire n'est plus concernée par la CRFP mais reste écartée afin de financer les emplois internes de la DGF. A ce titre, la dotation de la ville a diminuée de 73K€.

# Des dotations de péréquation croissantes

## Évolution de la DSU et de la DNP



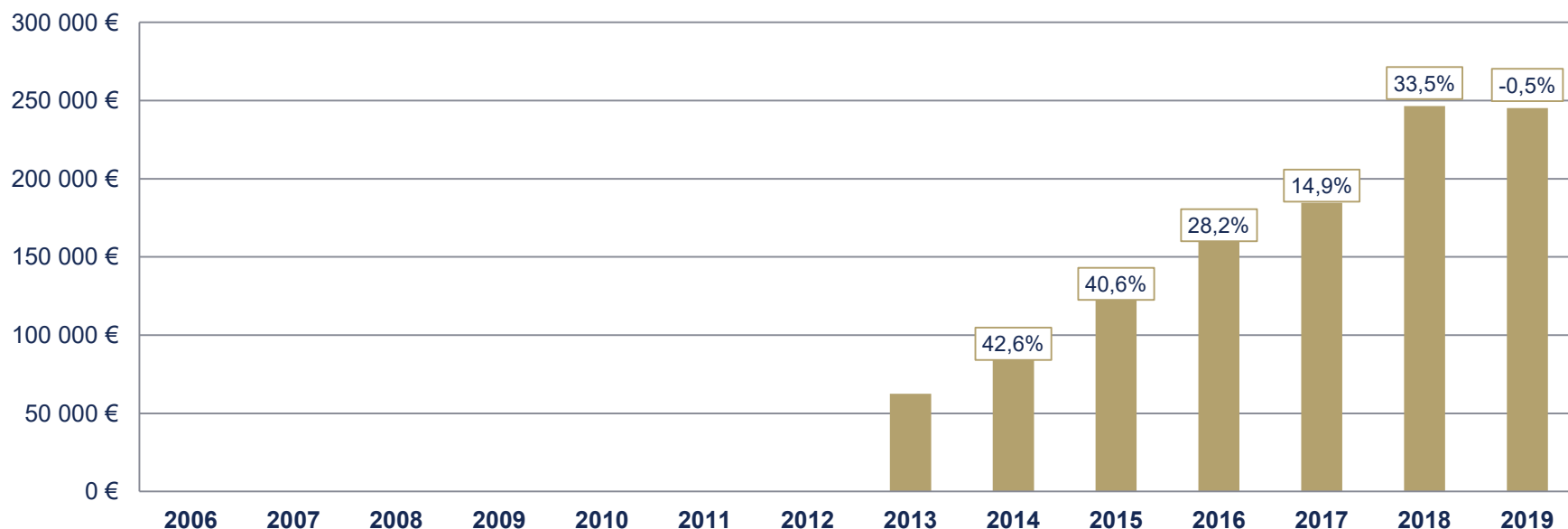
La ville est éligible à 2 dotations de péréquation: la DSU et la DNP.

**La dotation de solidarité urbaine** bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. La DSU de la ville de l'Isle-D'abeau a augmenté de 2,5M€ en 14 ans notamment grâce à l'abondement de la dotation chaque année en loi de finances.

**La Dotation nationale de péréquation** a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre toutes les communes. Cette dernière est encadrée selon un mécanisme d'évolution ne pouvant la faire diminuer de plus de 10% ou augmenter de plus de 20%, par rapport au montant N-1.

# Evolution du reversement FPIC

## Évolution du FPIC



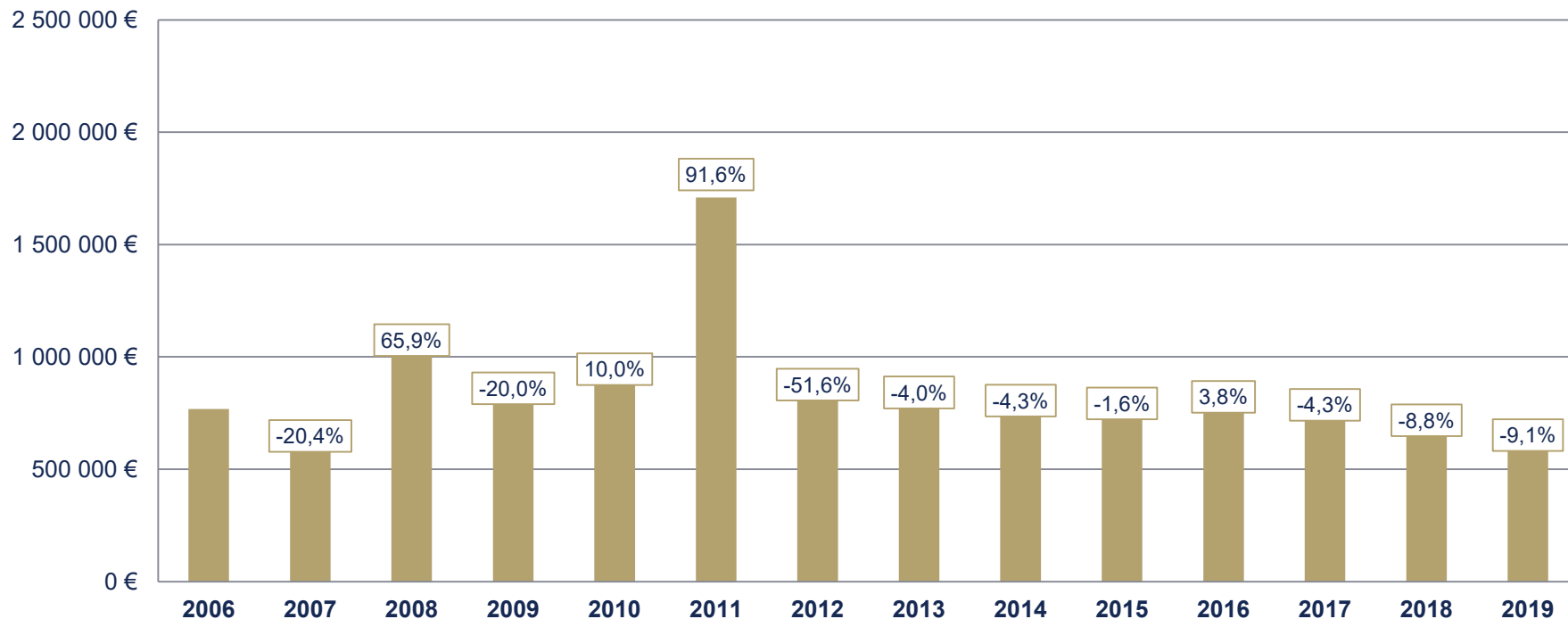
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale à l'échelle du bloc communal. Il a été instauré en 2012 par l'Etat afin que les ensembles intercommunaux les plus riches contribuent à ce fonds dont les reversements se feront au profit des ensembles intercommunaux les plus pauvres. Son volume national est monté en puissance de 2012 à 2017 puis la loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€.

Pour rappel, sont bénéficiaires au reversement du FPIC 60% des ensembles intercommunaux de métropole classés selon un indice synthétique prenant en compte le revenu par habitant, le potentiel financier et l'effort fiscal.



# Des compensations fiscales qui évoluent au fil des lois de finances

## Évolution des compensations fiscales

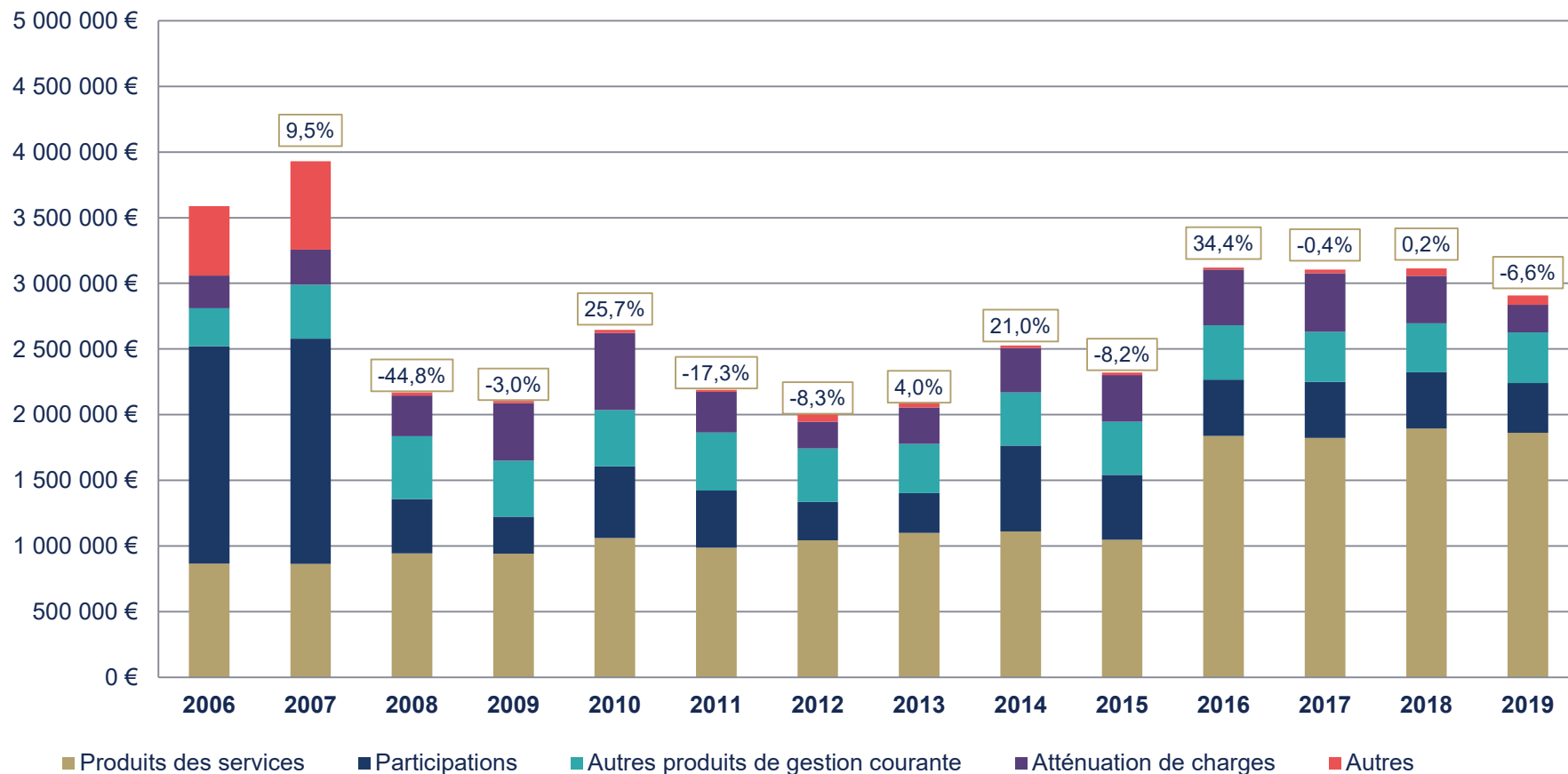


Les compensations fiscales hors TH servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée depuis 2009.

Ces minoration servent à financer l'enveloppe normée : une partie des crédits alloués à la péréquation verticale, mais aussi au financement de la hausse de la population sur le territoire national ou encore le développement de l'intercommunalité.

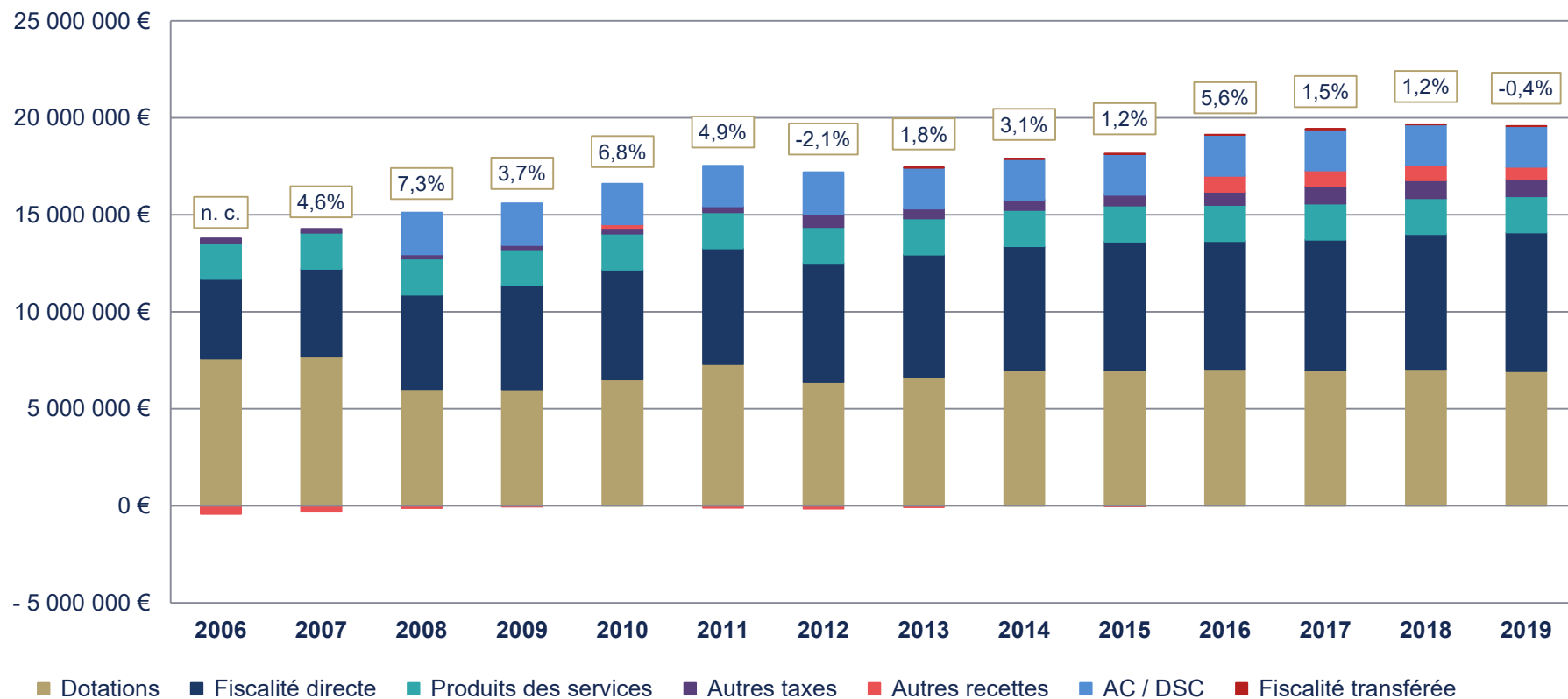
# Des autres recettes de fonctionnement fluctuantes

## Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



# Des recettes réelles de fonctionnement en hausse moyenne de 3% par an

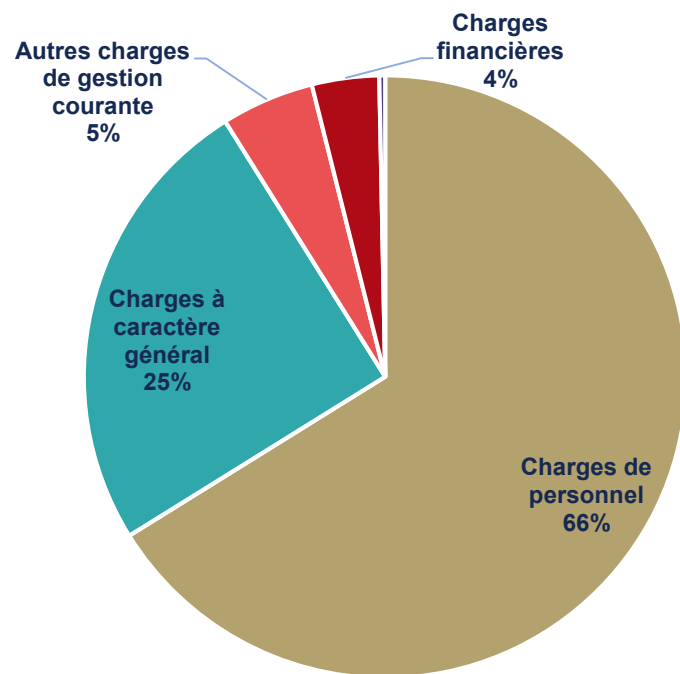
## Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



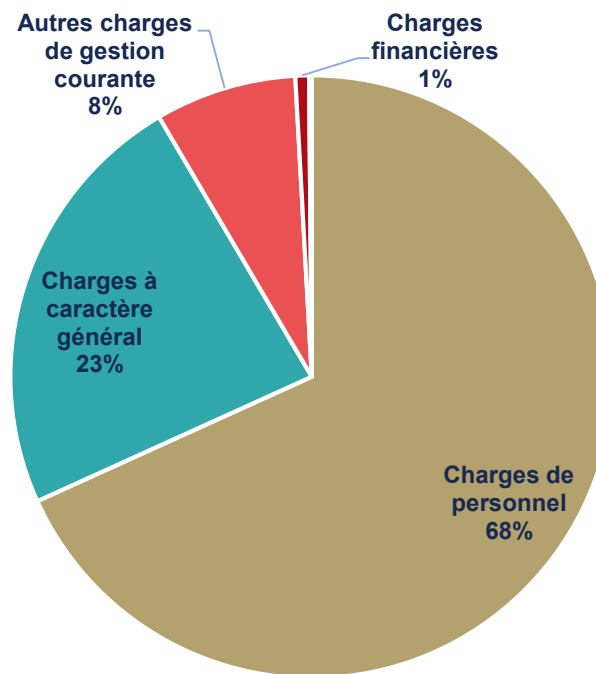
Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 3% par an, ce qui représente une hausse de 6,2M€ en 14 ans.

# Evolution de la répartition des dépenses de fonctionnement

## Répartition des dépenses en 2006

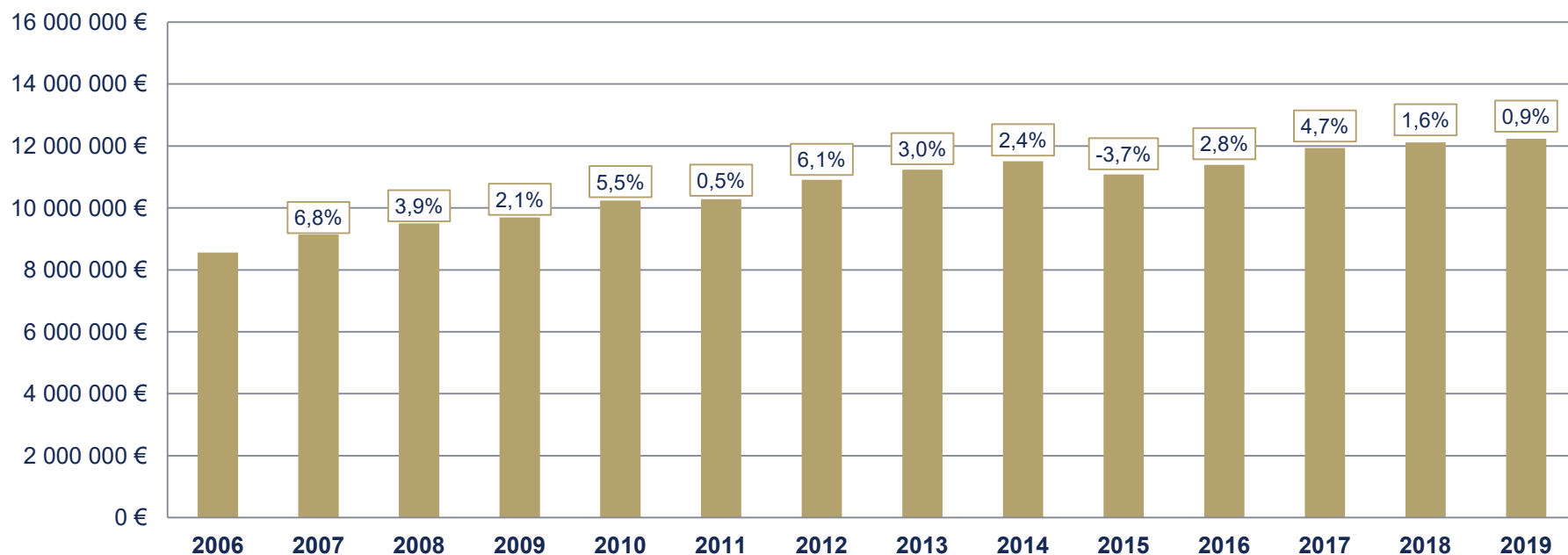


## Répartition des dépenses en 2019



# Des charges de personnel en hausse moyenne de 2,2% par an

## Évolution des charges de personnel



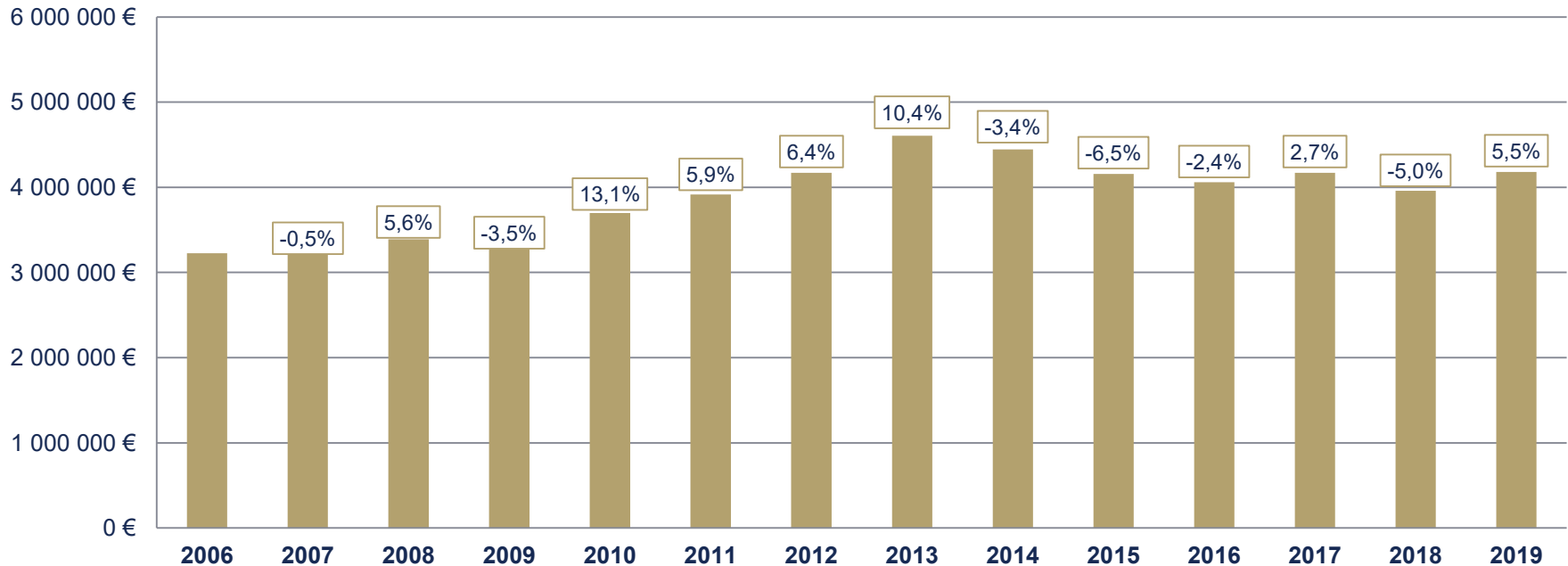
Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'est effectuée en deux fois : +0.6% en 2016 et + 0.6% en 2017. Le GVT viendra également réhausser le chapitre.

Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 68,6%. Il est supérieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des villes de métropole de 10 000 à 20 000 h. en 2018 (59,3%). Cet élément est à mettre en relation avec les services proposés à la population.

# Les charges à caractère général, Le niveau 2019 est corrélé à 2012

## Évolution des charges à caractère général

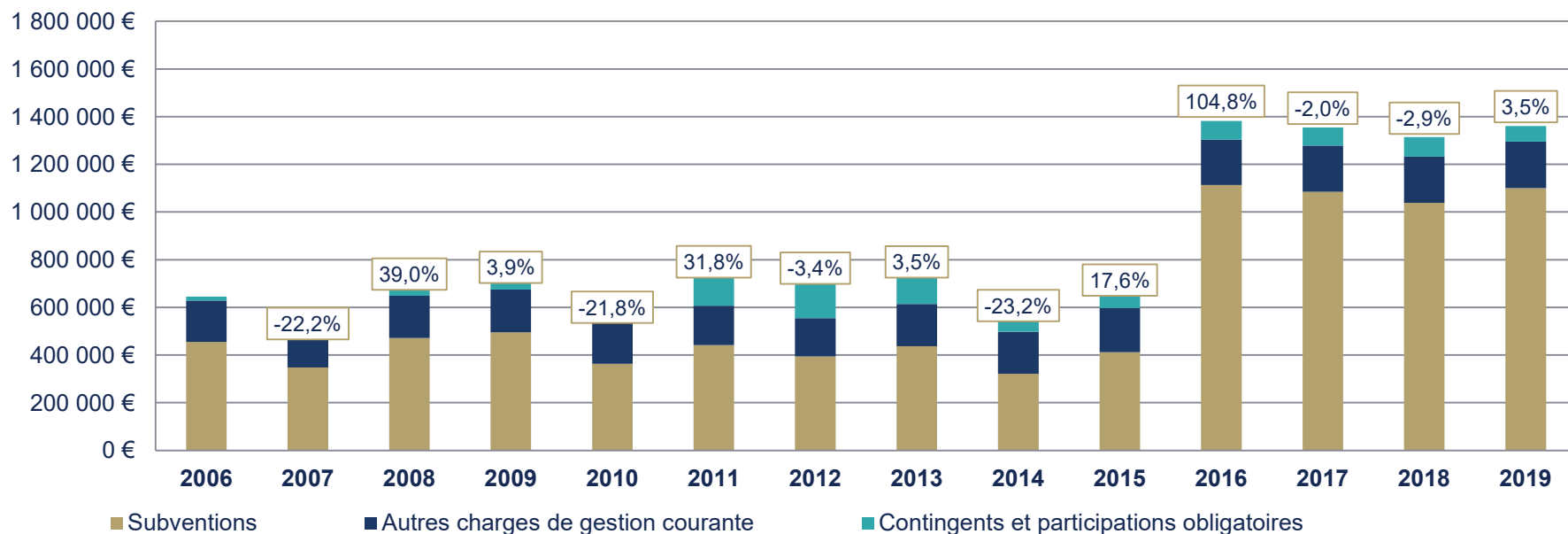


Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

À noter que le ratio du chapitre par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 23,1%, est légèrement inférieur à la moyenne constatée en 2018 sur les collectivités de même strate (24%). Cette donnée est également à mettre en relation avec le niveau de services proposés par la collectivité.

# Des subventions en forte hausse à partir de 2016

## Évolution des charges de gestion courante



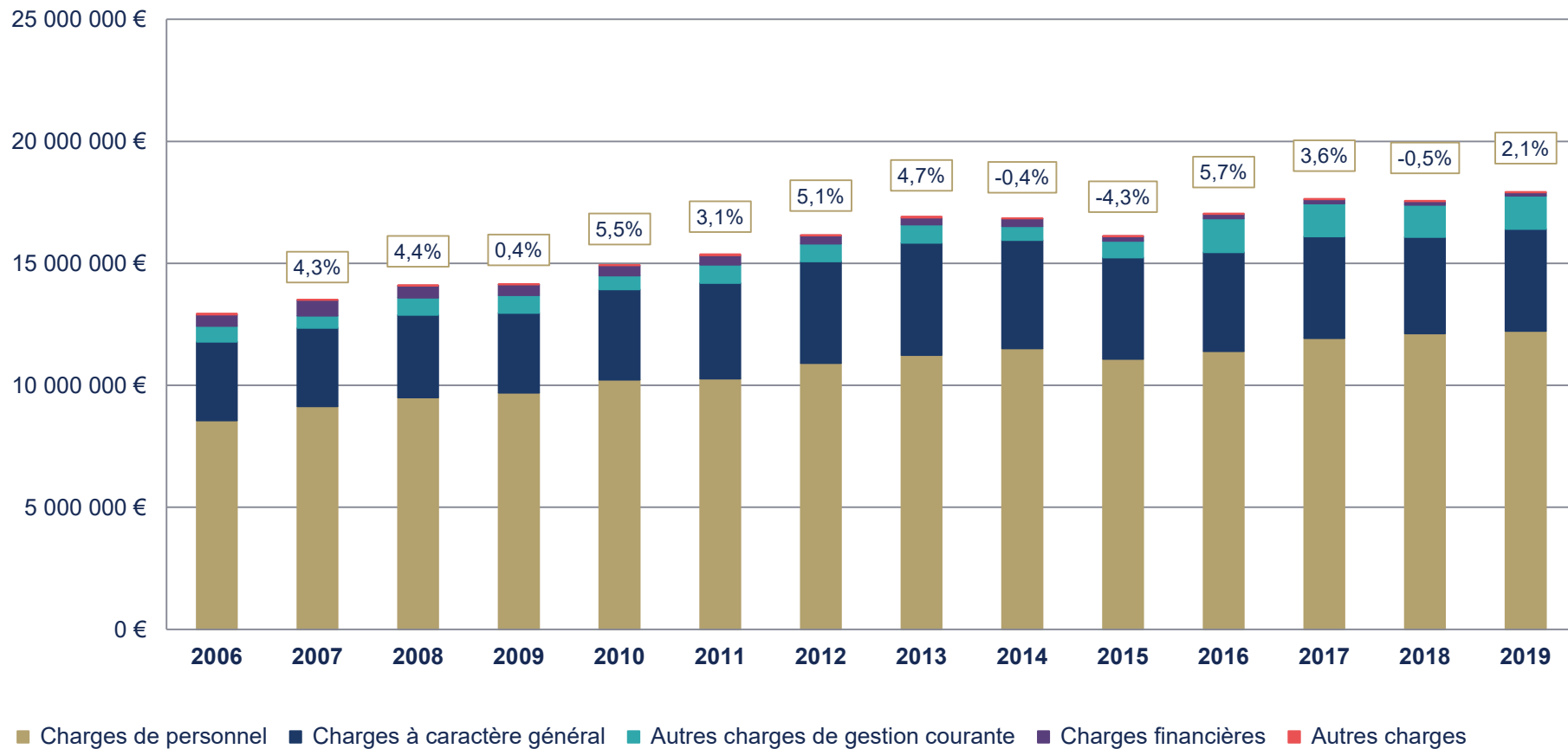
Les subventions versées représentent 71% des charges de gestion courante. En 2016, les subventions ont augmenté de +700K€.

Les contingents et participations obligatoires sont plus élevées en 2011, 2012 et 2013: en moyenne 150K€ par an contre 55K€ les autres années.

Les autres charges de gestion courante, regroupant principalement les indemnités des élus représentent 21% du chapitre. Elles sont en augmentation depuis 2006 : en moyenne 1% par an.

# Les dépenses de fonctionnement en hausse moyenne de 2,6% par an

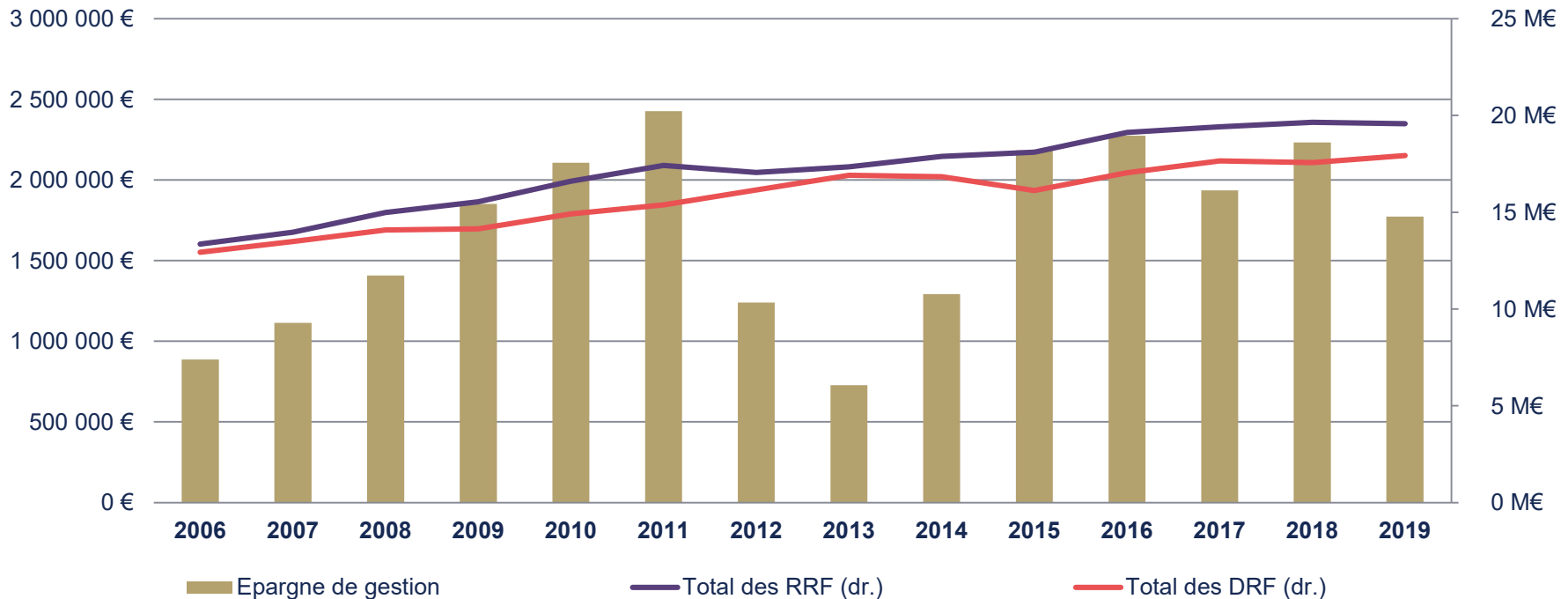
## Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement





# Evolution de l'épargne de gestion

## Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseaux



Après 6 années de hausse constante, l'épargne de gestion a fortement diminué en 2012, 2013 et 2014 suite à la hausse des dépenses sur les chapitres 011 et 012 notamment.

Dès 2015, les dépenses évoluent moins rapidement que les recettes permettant à l'épargne de gestion d'atteindre plus de 2M€.

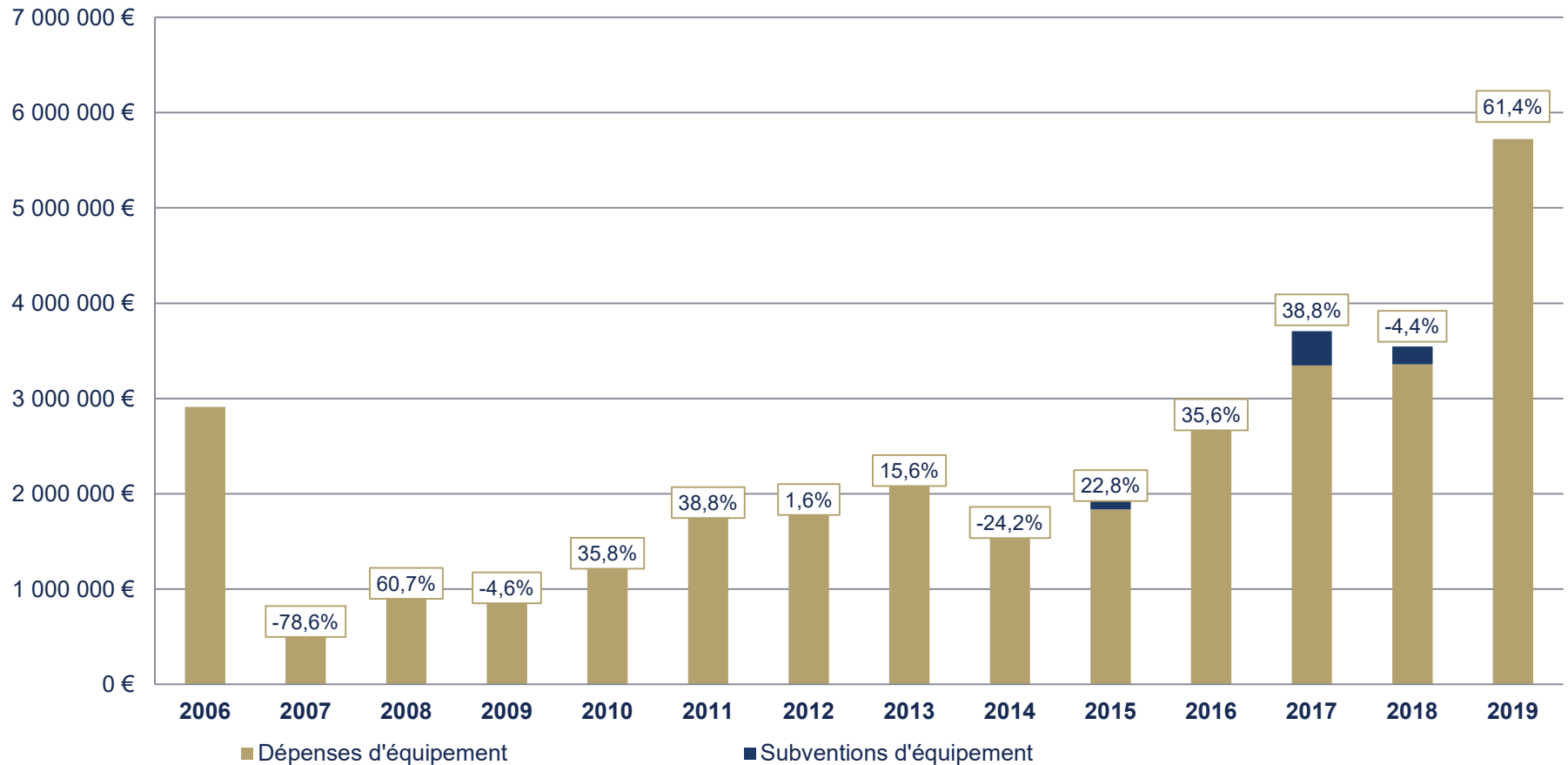
# 03

---

## Section de d'investissement

# Les dépenses d'équipement: 34,8M€ en 14 ans

## Évolution des dépenses d'investissement



# Des dépenses d'équipement financés à 61% par les ressources propres

## Évolution des moyens de financement de l'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Ressources propres (A)</b>	1 358 810	940 917	655 712	839 836	965 841	1 981 326	307 483	648 051	1 755 725	1 947 353	1 826 822	1 653 707	2 199 086	1 877 745
Épargne nette	-	-	-	492 724	745 614	1 095 405	1 150	-	290 101	1 175 185	1 415 511	1 178 915	1 506 247	1 143 263
FCTVA	277 490	132 793	242 497	39 172	90 044	577 806	214 967	290 652	232 582	295 186	247 742	320 734	414 886	608 507
Taxe d'aménagement	16 819	20 827	18 795	7 537	107 179	33 125	69 222	15 230	2 034	29 350	123 870	100 091	91 598	92 056
Cessions	41 505	598 986	105 000	205 000	7 700	258 730	5 301	324 500	29 900	428 186	19 299	32 565	163 154	32 000
Autres recettes	1 022 996	188 311	289 420	95 403	15 304	16 259	16 843	17 669	1 201 109	19 446	20 400	21 401	23 201	1 920
<b>Ressources externes (B)</b>	1 399 584	1 150 877	19 725	223 167	522 403	1 291 753	1 098 664	1 135 019	1 835 772	1 478 600	1 446 831	1 468 618	1 488 379	1 820 208
Subventions	199 584	450 877	19 725	23 167	22 403	1 291 753	1 098 664	1 135 019	985 429	1 478 600	1 446 831	1 468 618	1 488 379	1 820 208
Emprunts	1 200 000	700 000	-	200 000	500 000	-	-	-	850 343	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes (A+B)</b>	2 758 394	2 091 794	675 437	1 063 003	1 488 244	3 273 079	1 406 147	1 783 070	3 591 498	3 425 953	3 273 653	3 122 325	3 687 465	3 697 953
<b>Dépenses d'investissement (C)</b>	3 563 433	1 239 808	1 185 711	955 316	1 296 907	1 805 506	1 835 050	2 520 745	2 777 402	1 975 163	2 670 638	3 709 261	3 545 598	5 721 757
Utilisation des excédents ou abondement du fonds de roulement (A+B-C)	- 805 039	851 986	- 510 274	107 687	191 337	1 467 573	- 428 904	- 737 674	814 095	1 450 790	603 015	- 586 936	141 868	- 2 023 804

Les dépenses d'investissement ont été financés à hauteur de 61% par les ressources propres, 36% par les subventions et 13% par l'emprunt.

Afin de financer l'ensemble de ces dépenses, la ville a dû puiser dans ses excédents en 2006, 2008, 2012, 2017 et 2019 (-5M€). Par ailleurs, sur l'ensemble des autres années, la ville a réabondé son fonds de roulement à hauteur de 5,5M€.

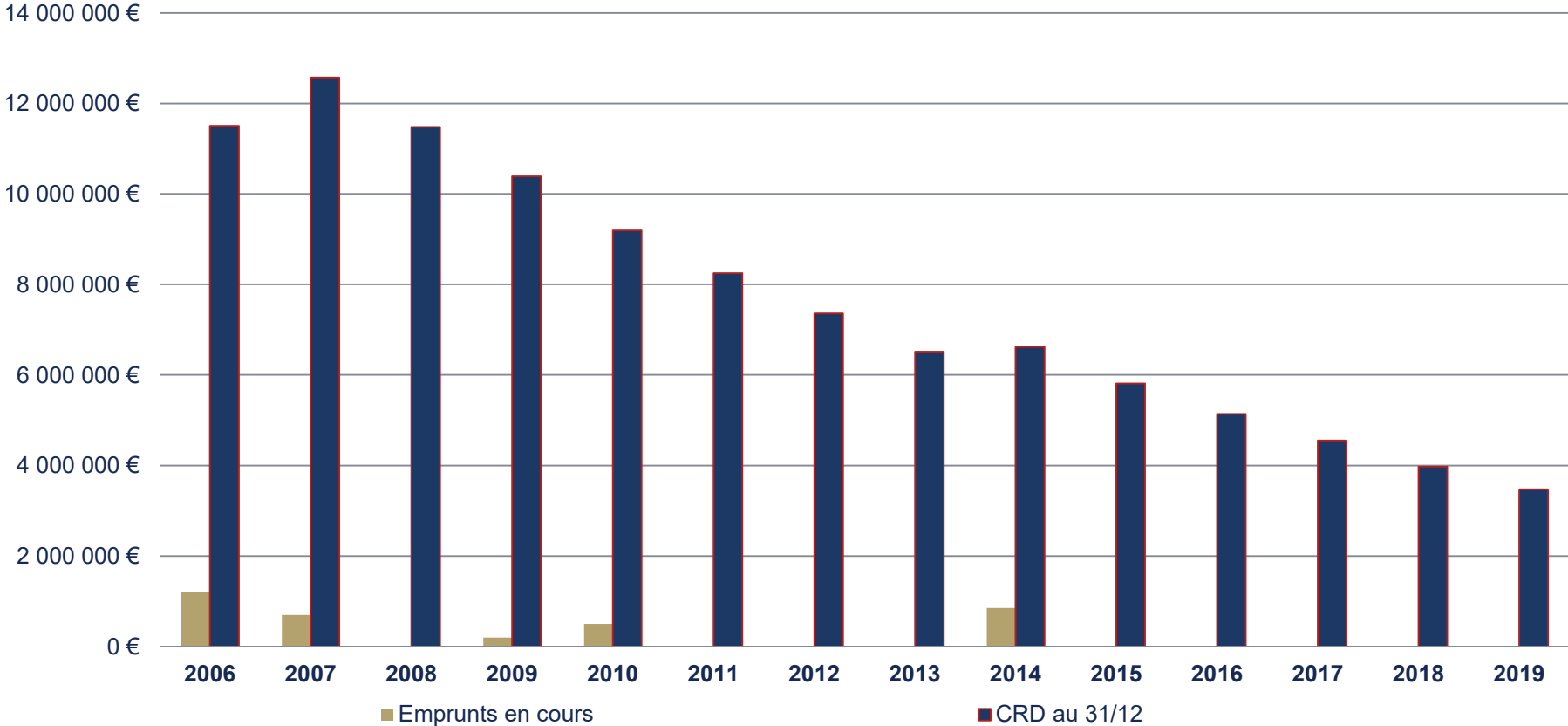
# 04

---

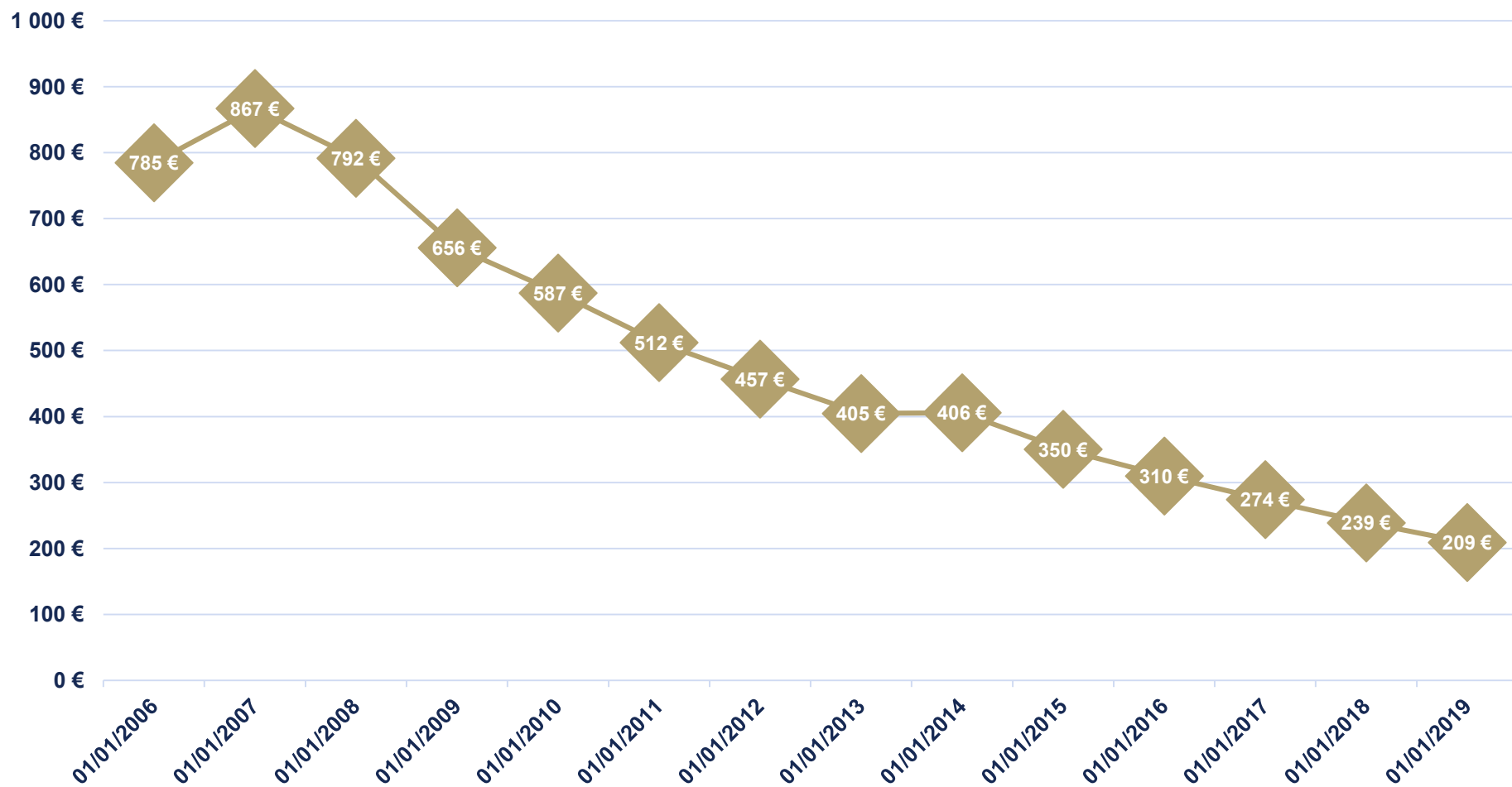
## La dette

# Désendettement de la ville : -8M€

## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



# Evolution de la dette par habitant



# 05

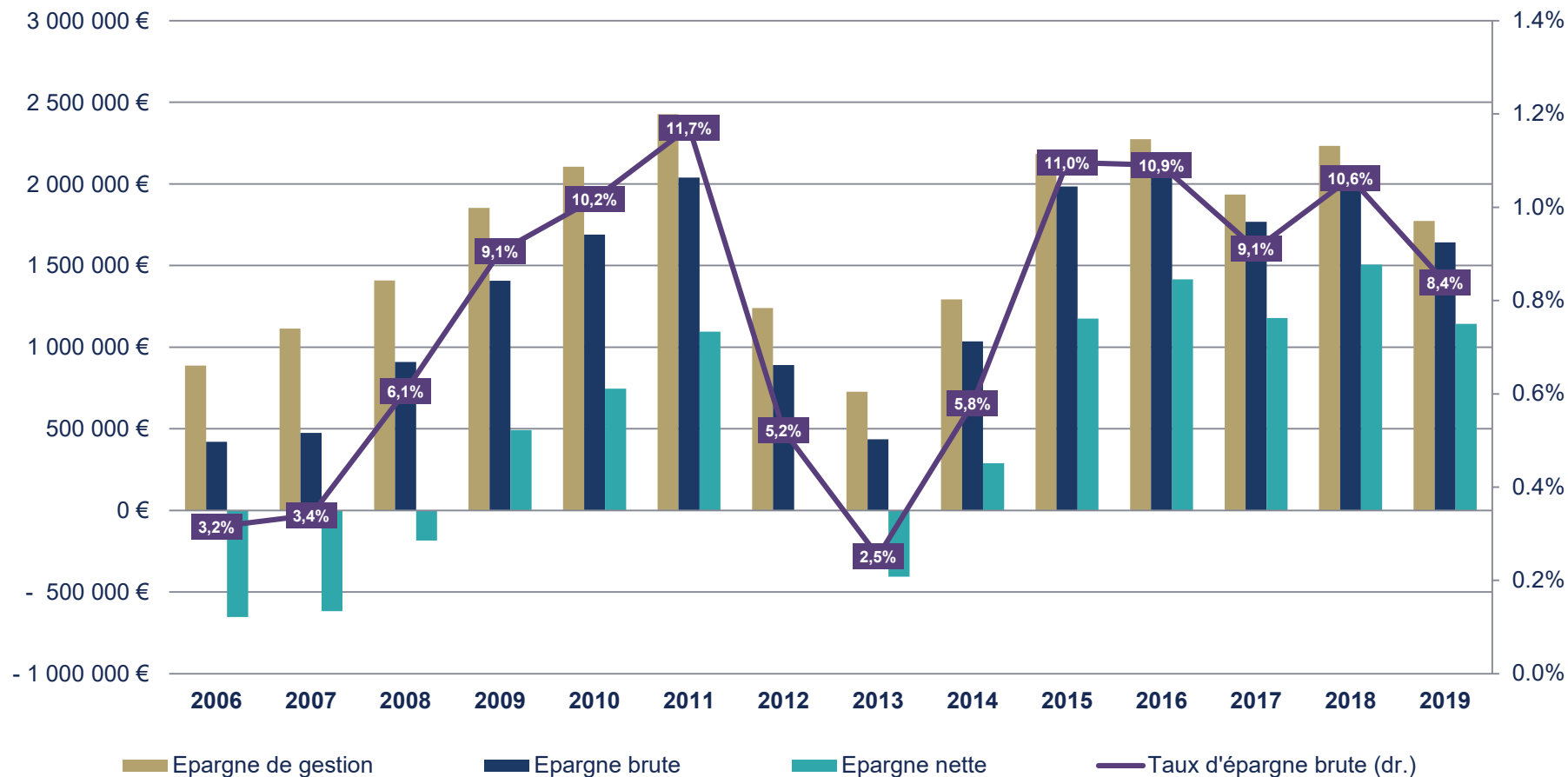
---

## **Ratios financiers**



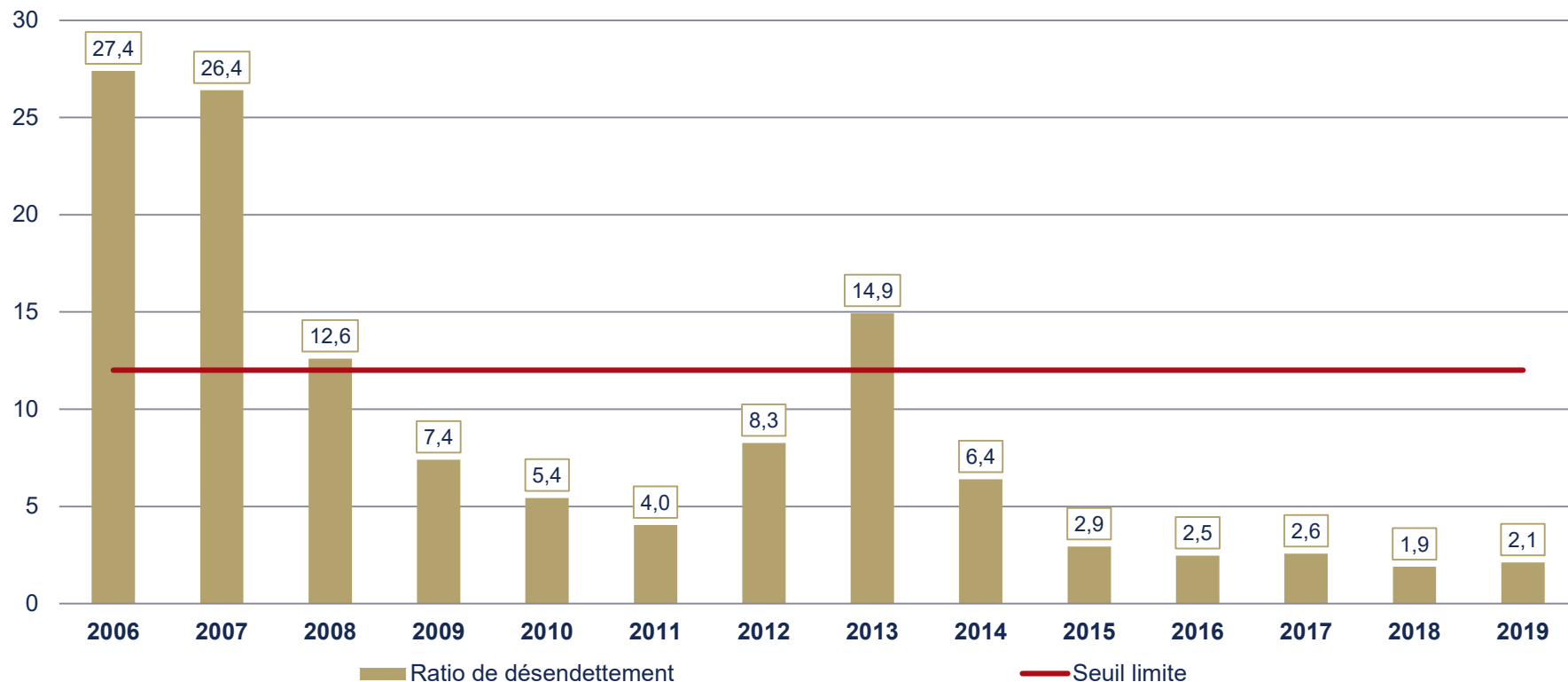
# L'évolution des épargnes – Un taux d'épargne brut redevenu performant depuis 2015

## Évolution des épargnes



# Un ratio de désendettement bien positionné

## Le ratio de désendettement (en années)



La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) a instauré un nouveau seuil limite de 12 ans. Le ratio de désendettement de la ville de l'Isle-D'abeau est largement inférieur à ce seuil depuis 2014 grâce au désendettement de la ville et le regain d'épargne brute.

# 05

---

## Conclusion

# Synthèse

	2006	2019	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	13,4M€	19,6M€	+46%
Dépenses réelles de fonctionnement	12,9M€	17,9M€	+39%
Epargne de gestion	887K€	1,8M€	+890K€
Epargne brute	420K€	1,6M€	+1,2M€
Taux d'épargne brute	3,15%	8,39%	+5 Points
Epargne nette	-653K€	1,1M€	+1,8M€
CRD au 31/12	11,5M€	3,5M€	-8M€
Ratio de désendettement	27,4 ans	2,1 ans	-25,3 ans
Fonds de roulement au 31/12	122K€	1,4M€	+1,2M€

En 14 ans, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté plus fortement que les dépenses réelles de fonctionnement ce qui a permis de restaurer l'épargne de gestion à hauteur de 1,8M€ en 2019.

La ville s'est désendettée de - 8M€ en 14 ans, par conséquent les charges de la dette ont diminué. L'épargne nette qui était négative en 2006 s'élève fin 2019 à 1,1M€ et le ratio de désendettement passe en dessous du seuil limite des 12 ans dès 2011.

Depuis 2006, la ville a également abondé son fonds de roulement durant la période de +1,2M€.

---

Conformément à nos conditions générales, cette présentation est réservée à votre seul usage interne. Elle est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir et des commentaires oraux qui l'accompagnent.

Les informations fournies dans le cadre de cette présentation n'ont aucun caractère exhaustif et sont communiquées à titre purement informatif. Cette présentation ne peut en aucun cas être considérée comme constituant un démarchage, une sollicitation ou une offre de produits ou de services de la part de Finance Active. Finance Active ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation des informations fournies dans le cadre de cette présentation.

L'ensemble des éléments présentés ou communiqués dans le cadre de cette présentation, et notamment les textes, articles, plans, images, illustrations, photographies, bases de données et logiciels, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et peuvent être confidentiels. Sauf autorisation expresse et préalable des représentants habilités de Finance Active, la reproduction totale ou partielle de ces éléments, ainsi que toute communication à des tiers, sont interdites.

Finance Active ne fournit aucune prestation en matière juridique. Il vous appartient d'avoir recours à un conseiller juridique avant de conclure une transaction financière.

---